

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENTRE DORE ET ALLIER
29, avenue Verdun
63190 LEZOUX**

**PRESTATIONS DE GEOMETRE POUR LA
COMMERCIALISATION DU PARC D'ACTIVITES
ENTRE DORE & ALLIER**

N° de marché

0	2	-	2	0	2	0
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Bordereau des prix

I- INTERVENTIONS LIEES A LA COMMERCIALISATION (document commercial à l'avancement)

Ce prix rémunère :

Pour chaque nouveau client et au fur et à mesure de la commercialisation, le géomètre fournira à la Collectivité, sur la base des éléments transmis par celle-ci, un plan couleur au 1/2500 ème (document commercial) comprenant sur le fond de plan de la zone :

- l'état d'avancement des ventes (parcelle(s) vendue(s), parcelles en cours de vente),
- la surface de plancher autorisée pour les parcelles vendues
- la matérialisation précise de la parcelle proposée au futur acquéreur (surface, surface de plancher autorisée, partie constructible, ...)
- La fourniture en 2 exemplaires couleur y compris le fichier .pdf correspondant

Par mise à jour			
	l'unité	€ HT	
<i>en lettres</i>	euros		cents

II - INTERVENTIONS LIEES A LA COMMERCIALISATION POUR CHAQUE CESSION

Ce prix rémunère le bornage et les documents réalisés suite à chaque vente de lot.
Il comprend :

- ✓ les calculs nécessaires à l'implantation de la parcelle nouvelle relativement :
 - *aux axes de voirie
 - *au périmètre de la zone
 - *aux limites d'emprise des équipements publics
- ✓ les calculs de superficie de la parcelle nouvelle,
- ✓ le plan d'implantation définitif au 1/500,
- ✓ l'établissement du document d'arpentage,
- ✓ la fourniture et la pose des bornes de limite de parcelle,
- ✓ le calcul et l'implantation de point périmétrique,
- ✓ le report sur plan des arbres remarquables à la parcelle cédée.

NB : Les bornes et les points périmétriques communs à plusieurs lots ne seront rémunérés qu'une fois, lors du bornage du premier lot.

II.1 Prix Par lot

II.1 - Par lot	L'unité	€ HT
<i>en lettres</i>	euros	cents

II.2 Prix selon superficie du lot à céder

II.2.1 - Par m ² , pour un lot de 0 à 3 000 m ²	le mètre carré.....	€ HT
<i>en lettres</i>	euros	cents

II.2.2 - Par m ² , pour un lot de 3 000 à 6 000 m ²	le mètre carré.....	€ HT
<i>en lettres</i>	euros	cents

II.2.3 - Par m ² , pour un lot ≥ à 6 000 m ²	le mètre carré.....	€ HT
<i>en lettres</i>	euros	cents

II.3 Fourniture des bornes

II.3 - Pour la fourniture et la pose d'une borne	l'unité	€ HT
<i>en lettres</i>	euros	cents

II.4 Pour le calcul et l'implantation d'un point périmétrique

II.4 - Pour le calcul et l'implantation d'un point périmétrique	l'unité	€ HT
<i>en lettres</i>	euros	cents

III- TRAVAUX A LA VACATION

III.1 - Chef de mission	l'heure	€ HT
<i>en lettres</i>	euros	cents

III.2 - Chef de brigade	l'heure	€ HT
<i>en lettres</i>	euros	cents

III.3 - Opérateur géomètre	l'heure	€ HT
<i>en lettres</i>	euros	cents

III.4 - Aide opérateur <i>en lettres</i>	l'heure	€ HT
	euros	cents

III.5 – Dessinateur D.A.O. <i>en lettres</i>	l'heure	€ HT
	euros	cents

Ces prix comprennent :

- ✓ tous les frais de déplacement sur le site,
- ✓ tous les frais de fourniture et d'utilisation des matériels nécessaires à la réalisation de la prestation demandée (appareils topographiques, informatique, papeterie,...) hormis la fourniture de bornes et le coût de dossier et de reproduction de documents.

Dressé par : CCEDA

Lu et approuvé

Le : 23/01/2020

(signature)